

Commune de Civray-de-Touraine

EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 7 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le sept décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal de Civray-de-Touraine se sont réunis dans la salle des Fêtes « Jacques Villeret » sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : jeudi 3 décembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents : Mesdames DORLEANS Peggy, GAUTRON Isabelle, HERMANGE Fanny, HORNET Frédérique, OLLIVIER Claire, PIOT Brigitte, PITET-GIRAULT Christelle, VIEVILLE Pauline,

Messieurs ANDREAU Pascal, CHARBONNEAUX Pascal, COUTON Teddy, DUBOIS Ludovic, LE SQUER Florian, MAINE Benoit, THUISSARD Sylvain.

Absents excusés : Madame BRIANT Béatrice qui donne pouvoir à Madame PIOT Brigitte, Madame CHERBONNIER Pascale qui donne pouvoir à Madame OLLIVIER Claire, Monsieur GOBYN Florian qui donne pouvoir à Madame GAUTRON Isabelle, Monsieur LUNVEN Philippe qui donne pouvoir à Madame HERMANGE Fanny.

Monsieur LUNVEN Philippe est arrivé à 21h05.

Madame DORLEANS Peggy a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : REALISATION DE TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS SUR LE TERRITOIRE DE LA CCBVC

Monsieur Vincent LOUAULT, Président de la Communauté de Communes Bléré-Val de Cher (CCBVC) est venu présenter à l'ensemble du conseil municipal le projet de la création de 4 terrains familiaux locatifs sur des parcelles communautaires qui se situent sur la commune de Civray-de-Touraine.

Rappel du cadre légal et du contexte départemental

Le Schéma Départemental d'accueil et d'Habitat des Gens du Voyage établi conjointement par l'Etat et le Conseil Départemental vise à réaliser un véritable maillage des aires d'accueil, des terrains familiaux locatifs et des aires de grand passage au niveau départemental. En cela, il fixe des prescriptions et des recommandations de réalisation d'équipements destinés aux gens du voyage aux collectivités du département.

En 2016, en application de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000, la révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage a été engagée par l'Etat et le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire.

Le projet de révision a été ratifié par le Préfet et le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire le 26 décembre 2017.

Obligations de la CCBVC

Concernant la Communauté de Communes Bléré-Val de Cher, les prescriptions et les recommandations du schéma révisé pour la période 2017-2022 sont les suivantes :

Est prescrite, en matière d'accueil et d'habitat, l'obligation de créer 4 terrains familiaux locatifs pour une capacité totale de 16 place-caravanes, en raison du franchissement du seuil de 5 000 habitants par la commune de Bléré.

La création de terrains familiaux peut faire l'objet d'une aide de l'Etat et du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire et doit intervenir dans un délai de 2 ans, voire 4 ans.

Un travail préalable d'identification des familles a eu lieu en 2019. Cette phase d'étude nous a permis de bénéficier du report de délai de deux ans afin de nous permettre de ré-

Accusé de réception en préfecture
08724370079300201807 2020064-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020

Hypothèse d'implantation

Tsigane Habitat, le prestataire de la CCBVC pour cette étude, a réalisé une analyse foncière sur le territoire et un site a été proposé pour l'implantation du projet sur la commune de Civray-de-Touraine. (cf. documents et plans ci-dessous).



Des échanges sur des questions d'organisation, d'implantation et de fonctionnement de ces 4 terrains familiaux ont été discutés et entendus.

Madame le Maire remercie Monsieur LOUAULT de la présentation.

Madame le Maire demande l'avis du conseil municipal pour la création de 4 terrains familiaux locatifs sur les parcelles communautaires (N°F3677-F3076-F3078-F3080-F3082-F3084-F3086-F3088-F2224) qui se situent sur la commune de Civray-de-Touraine

Le conseil municipal, à la majorité, avec 15 voix Pour, 1 Abstention (Pascale CHERBONNIER) et 3 voix Contre (Pascal CHARBONNEAUX, Florian LE SQUER et Philippe LUNVEN) accepte la création des terrains familiaux sur les parcelles N°F3677-F3076-F3078-F3080-F3082-F3084-F3086-F3088-F2224 appartenant à la CCBVC sur la commune de Civray-de-Touraine.

Fait et délibéré le 7 décembre 2020
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



LE MAIRE
[Signature]

Fanny HERMANGE

[Signature]

Fanny HERMANGE

Accusé de réception en préfecture
037-213700792-20201207-2020064-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020